

Agglomération du Puy en Velay

Attribution de Compensation Compétences Eau et Assainissement

Il a été demandé les frais pris en charge et ceux prévus par la CAPEV pour l'année 2019 (interventions techniques, travaux, entretien, administratif, etc ...) pour les réseaux de St Pal de Senouire : Eau Village de Clersanges / Eau Village de La Bastide / Eau Village de Le Sap / Eau Chantelauze réseau Commune / Assainissement Le Bourg

Il est à remarquer qu'en 2019 :

- Pas de nettoyage des réservoirs ;
- Un réamorçage effectué par la CAPEV et deux par le Maire ;
- Une réparation à Combres par la CAPEV au frais du propriétaire sans doute ;
- Pas de pièce changée ;
- Pour les analyses c'est encore le maire qui est contacté ;
- La pompe de la station en attente interminable de remplacement ...

Il résulte des décisions de la CLECT du 04 septembre 2019 que la commune devrait verser à l'Agglomération : Eau potable : 15 000 / Assainissement : 6 000 € (Contributions versées par le budget principal aux deux budgets 2018 dernière année avant le transfert)

Le Conseil Municipal ne se prononce pas sur le coût (21 000 €) des transferts des compétences telles que définies par la CLECT et attend les justificatifs des dépenses effectuées par la CAPEV en 2019 sur les réseaux de Saint Pal de Senouire.

Cimetière

M. le Maire rappelle les travaux importants qui se sont déroulés au printemps 2010 au cimetière communal avec notamment l'installation d'un columbarium. Suite à cet aménagement le tarif de l'emplacement avait été arrêté.

La dernière cave urne vient d'être vendue.

Le Conseil Municipal étudie le devis de l'entreprise Mirmand Pompes Funèbres responsable des travaux en 2010 et qui propose d'effectuer la fourniture et la pose de 4 Cave-Urnes identiques aux premières.

Le montant du projet est de 3 280 €TTC soit 2 733.33 €HT pour 4 cave-urnes.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la création de 4 nouveaux emplacements au columbarium communal ;
- de charger l'entreprise Mirmand de ces travaux en approuvant son devis ;
- de fixer au prix coûtant la vente des emplacements aux familles de la commune donc le quart des travaux HT (la TVA étant récupérée par le FCTVA) : Cave urne pour les cendres funéraires : 684 euros (hors taxes et droits)

Feu d'artifice

La SARL ARTIFEUX de Laval de Cerre (46) est retenue pour le feu d'artifice 2020. Montant du devis 2 200 €TTC avec une mise en valeur de l'église.

Travaux de voirie

L'entreprise Eurovia est intervenue pour la réfection de voirie à Montestudier. Les factures sont approuvées (24 897.60 €TTC / 3 600.00 €TTC / 7 670.40 €TTC)

Travaux Annexe salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide de lancer le chantier et souhaite qu'il soit terminé avant les prochaines élections municipales (mars 2020).

DETR 2020

Il est retenu un projet de rénovation de voiries communales. Un état des lieux sera effectué avec les entreprises. La demande DETR 2020 doit être transmise avant le 1^{er} décembre 2019.

Poteau Téléphone Le Breuil

Un poteau est tombé au carrefour de la RD4 et la route du Breuil. Le câble traverse la route départementale depuis 15 jours et la réparation n'est prévue que dans 15 jours (18/10/2019). La gendarmerie a été prévenue. Le poteau a été remplacé après plusieurs semaines.

Indemnité Trésoriers

Le Conseil municipal décide, après débat, délibération et vote (7 voix pour / 1 abstention) de ne plus attribuer au Receveur Municipal les indemnités pour assurer des prestations de conseil et de confection des documents budgétaires.

Au cours du débat, divers points évoqués ont entraîné cette décision :

- Les dématérialisations généralisées ;
- Le désengagement général des services de l'état ;
- Les fermetures programmées des trésoreries du secteur ;
- Fermetures qui sont la suite logique à la suppression des petites structures comme La Chaise Dieu... sans vraiment beaucoup de protestations des acteurs locaux en poste à cette époque, élus ou fonctionnaires des finances publiques...

Le Conseil Municipal remercie et garde toute sa confiance aux personnes actuellement en charge de la Trésorerie de Craponne sur Arzon... pour le peu de temps qu'il leur reste sur notre secteur...

Fermeture des trésoreries

Le projet de fermetures des trésoreries du secteur ne fera pas l'objet d'une délibération.

Le Conseil trouve qu'il est trop tard. Il fallait réagir quand les petites structures comme La Chaise Dieu ont commencé à disparaître. Ce qui se passe aujourd'hui est une suite logique et prévisible.

Une responsabilité pèse sur les acteurs locaux en poste à cette époque, élus ou fonctionnaires des finances publiques...

Demandes Subventions

AFM Téléthon 50 € (pour 6 contre 2)

Association Sportive du Collège Henri Pourrat 100 € unanimité

Ecole La Chaise Dieu

Frais de scolarité des 6 enfants de Saint Pal de Senouire à l'école publique de La Chaise Dieu

- Frais de cantine reconduction pour 2019/2020 de l'aide 2018/2019 : 1.02 € par enfant.
- Frais de fournitures 50 euros / enfant donc pour 2018/2019 : 300 €.
- Frais de fonctionnement 1 655.01 euros / enfant donc pour 2018/2019 : 9 930.06 €.

Le montant des frais de fonctionnement pose problème. Il semblerait que ce soit plus du double de la moyenne des autres écoles. Plusieurs élus locaux ont déjà soulevé le problème.

Les représentants de St Pal de Senouire, au cours de plusieurs réunions, ont, eux aussi, émis des réserves sur l'organisation en 2 sites scolaires à La Chaise Dieu (4 sites si l'on regarde le secteur proche). A vouloir tout garder n'allons-nous pas tout perdre ?

Le Conseil Municipal approuve les montants communiqués par la Mairie de La Chaise Dieu uniquement pour ne pénaliser ni les enfants ni leurs familles mais il faut que le problème soit discuté avec toutes les communes concernées.

Repas des aînés

Catherine Pierrot a organisé le repas des aînés du 13/10/2019.

Changement de Communauté

Suite à la procédure lancée par la Commune, la CAPEV (Le Puy en Velay) et les communes ont donné un avis favorable, le CCRHA (Haut Allier) et les communes ont donné un avis favorable également. Il ne manque plus que la signature du Préfet de Haute Loire pour entériner le changement au 1^{er} janvier 2020.

Topo Guide de la CAPEV

Le Conseil Municipal regrette que le Topo Guide édité par la Communauté d'Agglomération ne cite aucunement la Commune de Saint Pal de Senouire. Un exemplaire a été retourné au Président Joubert avec les raisons du mécontentement. Aucune réponse à ce jour.